

POLICE GÉNÉRALE.

Passé-Pour
à l'Étranger,
valable pour un an.

DÉPARTEMENT
du Cantal

Registre 1870
N° 52

SIGNALEMENT.

Agé de 31 ans
taille d'un mètre
77 centimètres
cheveux noirs
front bombé
sourcils noirs
yeux bruns
nez court gros
bouche ordinaire
barbe noire
menton carré
visage ovale
teint brun

SIGNES PARTICULIERS :

[Handwritten wavy line]

Signature du Porteur :

Lafon Jean Pierre



EMPIRE FRANÇAIS.

Passé-port à l'Étranger,
valable pour un an.

AU NOM DE L'EMPEREUR,

Nous Préfet du département du Cantal

requérons les Autorités civiles et militaires de l'Empire Français,
et prions les Autorités civiles et militaires des Etats amis ou alliés
de la France, de laisser passer librement le sieur
Lafon, Pierre-Jean, Marchand,
natif d'Ayrens,
demeurant à Ayrens
allant à Aquiqueca (Espagne)
et de lui donner aide et protection en cas de besoin.

Le présent Passé-port est valable pendant _____
pour sortir de France.

Fait à Aurillac, le 29 août 1866

Le Préfet du Cantal,

Par le Préfet:

Le Secrétaire général,

[Handwritten signature]

